

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 8 AVRIL 2019 A 19 HEURES 30

---

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Audrey CREVECOEUR, Marie-Laure FLANDRIN, Fabrice GUILBERT, Stéphane FREDERIC, Thérèse HOUSSIN, Marina LOBBEDEY, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etait absente : Sylvie LEFEBVRE

Secrétaire élue : Marie-Laure FLANDRIN

#### Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité

#### 2019-01 – Aide à l'accèsion à la propriété des jeunes ménages primo-accédants – Année 2019-2020

Le 19 janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER a décidé de mettre en place une aide à l'accèsion à la propriété des jeunes ménages primo-accédants d'un montant de 4 000 €. Cette aide était destinée à l'acquisition par un ménage de moins de 36 ans d'un logement construit depuis plus de 30 ans ou dans le cadre d'un Prêt Social Location Accession.

A la fin de l'année 2017, l'Agglomération répondait favorablement à un appel à projet portant sur « l'accèsion sociale et abordable » réalisée auprès du Conseil Régional.

Le projet de la CAPSO, nommé « Accession + », a été retenu en octobre 2018 pour une mise en œuvre en 2019 et 2020. Ce dispositif a pour objectif de mobiliser l'ensemble des aides existantes pour les jeunes ménages primo-accédants modestes réalisant des travaux de performance énergétique. Il combine ainsi les aides locales destinées à l'accèsion, celles de l'Agence Nationale de l'Habitat et un complément de la Région de 6 000 € pour des travaux permettant une économie d'au moins 35 % de la consommation énergétique du logement et l'atteinte de l'étiquette C (Bâtiment Basse Consommation). Pour ce dispositif, une enveloppe de 300 000 € est réservée par le Conseil Régional pour la période 2019-2020. Elle permettra d'accompagner 50 ménages dans leur projet d'accèsion et d'amélioration de leur résidence principale.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de reconduire l'aide à l'accèsion à la propriété aux primo-accédants pour les années 2019-2020 en ajustant les critères d'éligibilité afin de répondre aux 2 dispositifs.

Après avoir pris connaissance de ces différents critères et considérant notamment que la commune doit au minimum abonder l'aide intercommunale à hauteur de 2 000 € par dossier (jusqu'à 4 000 €), les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décident, comme en 2017, de ne pas voter l'abondement de l'aide intercommunale versée aux primo-accédants.

#### 2019-02 – Conseil en Energie Partagé – Positionnement quant à la reconduction de l'adhésion au service sur la période 2019-2022

Par délibération n° 2018-33 en date du 18 septembre 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la reconduction de l'adhésion au service de Conseil en Energie partagé de la CAPSO et de la FDE 62 de juin 2018 à juin 2019.

La CAPSO souhaite aujourd'hui savoir si la commune souhaite poursuivre l'adhésion au service pour la période 2019-2022.

Compte tenu des éléments en sa possession à ce jour et dans l'hypothèse d'une reconduction de l'ensemble des membres actuels du service, la participation communale s'élèverait à 551 €.

Invités à se prononcer sur cette question, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, émettent un avis favorable.

#### 2019-03 – Copieur de l'Ecole – Renouvellement du contrat de location

Le contrat de location du copieur OLIVETTI Dcopia 3001MF affecté au Groupe Scolaire Jules Ferry est arrivé à échéance en février 2019.

La société REPROTHEQUE a proposé de remplacer ce matériel par un TRIUMPH ADLER 3262 : location sur une période de 63 mois pour un coût annuel de 588 € H.T. avec un contrat de maintenance pour un volume de 65 000 copies à 0.0058 € H.T. la page.

Compte tenu de la baisse du coût de location et de maintenance du matériel, Monsieur le Maire a validé cette offre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, prend acte de cette décision.

#### 2019-04 – Budget Primitif 2019 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Avant de procéder à l'adoption du Budget Primitif 2019 et en l'absence du vote du compte administratif 2018, M. le Maire propose la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 à savoir :

- Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement) : 116 601.56 €
- Résultat antérieur (2017) reporté : 197 670.39 €  
314 271.95 €
  
- Solde exécution 2018 de la section investissement : - 150 451.60 €
  
- Restes à réaliser 2018
  - ↳ Dépenses : 88 152.00 €
  - ↳ Recettes : 39 574.00 €

A l'unanimité des voix, un avis favorable est émis pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 au BP 2019 à savoir l'inscription au compte 1068 (recette d'investissement) de la somme de 199 029.60 € et au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 115 242.35 €.

#### 2019-05 – Budget Primitif 2019 – Subventions

Lecture est donnée du montant des subventions que la Commission des Finances, à l'issue de ses réunions préparatoires, propose d'accorder aux différentes associations.

La liste est adoptée à l'unanimité des voix.

Précisions :

- En ce qui concerne la bibliothèque de MOULLE qui est désormais intégrée au réseau géré par la CAPSO : le versement de la somme de 70 € inscrite au BP ne sera effectif qu'au vu des renseignements qui seront donnés par la CAPSO quant aux modalités actuelles d'inscription car selon M. le Maire, la gratuité doit s'appliquer à tous les adhérents et la subvention attribuée par HOULLE depuis plusieurs années était destinée à compenser en partie le fait que les HOULLOIS bénéficiaient des mêmes tarifs que les MOULLOIS ;
- Association « un pas pour toi » : dans son courrier, Mme PAUCHET, Présidente de cette nouvelle association, sollicitait une subvention de 2 000 €. Il a été décidé, dans un premier temps, de n'accorder qu'une somme de 100 €. Il lui sera notifié que la commune pourra lui apporter son soutien matériel pour l'organisation d'autres manifestations et qu'à l'avenir, dès lors qu'elles auront lieu sur le territoire communal, elle se verra attribuer le même montant que les autres associations soit 250 €.

#### 2019-06 – Budget Primitif 2019 – Tarifs de location de la salle polyvalente

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses voix, de reconduire les tarifs appliqués en 2018 à savoir

##### HOULLOIS

↳ 250 € pour un repas avec utilisation de la cuisine / 170 € pour un vin d'honneur, lunch ou buffet froid

##### EXTERIEURS

↳ 420 € pour un repas avec utilisation de la cuisine / 270 € pour un vin d'honneur, lunch ou buffet froid

Supplément « ordures ménagères » : si les locataires ne reprennent pas leurs déchets, ils devront s'acquitter

d'une somme supplémentaire de 50 €

Caution : 100 €

Forfait pour une 2<sup>ème</sup> journée de location : 70 €.

La participation pour le prêt de tables et de chaises reste fixée à 20 € au profit du C.C.A.S. et la caution de 50 €.

#### 2019-07 – Budget Primitif 2019 – Tarifs de location du chapiteau

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ses voix, de reconduire les tarifs appliqués en 2018

HOULLOIS : 100 €

EXTERIEURS (dans un rayon maximum de 10 km) : 150 €

Caution : 300 €

#### 2019-08 – Budget Primitif 2019 – Taxes directes locales – Taux d'imposition

Comme chaque année, une simulation est présentée aux membres du Conseil Municipal avec augmentation des taux de 0.5 – 1 et 1.5 %.

La Commission des Finances propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Au terme des débats, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des voix, de reconduire les taux adoptés en 2018 soit :

- pour la taxe d'habitation : 11.88 %
- pour la taxe sur le foncier bâti : 13.25 %
- pour la taxe sur le foncier non bâti : 41.80 %.

2019-09 – Travaux de réaménagement de la voirie communale – Programmation 2019 / Demande de subvention auprès du Département au titre de l'aide à la voirie communale

Il est proposé de poursuivre le programme de travaux de réaménagement de la voirie communale par la réfection de l'Impasse de la Houille et la rue d'Hellebroucq. Le devis établi pour ces 2 rues s'élève à 24 690 € H.T. pour la 1<sup>ère</sup> et 50 242.50 € H.T. pour la seconde.

Compte tenu des travaux déjà réalisés en matière de voirie depuis 2014 et de ceux qui devraient également être inscrits au budget cette année (bardage des façades de l'école – tranches 3 et 4 du programme SEVE, remplacement des aérothermes à la salle...), les membres du Conseil émettent des réserves quant à la somme à investir pour ces 2 voies. Il est donc décidé d'inscrire au BP le montant total des crédits nécessaires (y compris ceux afférents à la M.O.E.) et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre de l'aide à la voirie communale mais d'inscrire dans le marché la rue d'Hellebroucq en tranche conditionnelle.

2019-10 – Budget Primitif 2019 – Adoption du budget

Avant l'adoption du budget, examen des points suivants :

- contrat de maintenance préventif pour les équipements (fourneaux – lave-vaisselle – friteuse à gaz) de la cuisine de la salle polyvalente : proposé en mai 2018 par la société HORIS pour un coût annuel de 485.40 € T.T.C.  
Contactée comme demandé lors de la réunion du 18 novembre 2018, la société AXIMA a fait savoir qu'elle ne s'occupait que de la chaîne du froid.  
Accord est donc donné pour la signature du contrat dont l'actualisation sera demandée avec HORIS ;
- Travaux de signalisation routière : le devis établi par SIGNAUX GIROD s'élève à 1 348.26 € T.T.C. pour une intervention route de Watten – Ilot des Glycines - Chemin Brûlé.  
M. le Maire précise qu'un devis actualisé a été demandé suite à l'avis émis par les services de la MDADT sur le projet d'aménagement du stationnement le long de la RD 207 ;
- Bardage des façades de l'école : le devis remis par M. DEPRECCQ s'élève à 12 293.52 € H.T. pour l'habillage des murs donnant dans la cour de récréation sur une hauteur de 1.30 m environ en « POLYREY FACADE ». Une moins-value de 3 360 € T.T.C. s'appliquerait si la commune optait pour un bardage en bois.  
Continuer à se renseigner pour essayer de trouver une solution moins onéreuse (enduit projeté ?) ;
- Eclairage public – Programme SEVE : le coût actualisé de la tranche 3 s'élève à 16 211.40 € T.T.C ; celui de la tranche 4 à 16 372.88 € T.T.C. (21 028.56 € T.T.C. si l'installation d'un point de comptage au niveau de l'ancienne ferme DEGRAEVE peut être subventionnée). La tranche 3 qui avait déjà été inscrite au BP 2018 sera réalisée, le financement de la tranche 4 dépendra de la perception de la subvention de la tranche 1 et des crédits disponibles après prise en compte des travaux de voirie
- Travaux à la salle polyvalente
  - remplacement des aérothermes : l'entreprise HAVERLANT a fourni un devis qui s'élève à 11 275.20 € T.T.C. En attente de la proposition de SANICHAUFF – Contacter également les Ets DELPLANQUE à ARQUES ;
  - extension de la réserve : le coût des matériaux est estimé à 192 € T.T.C pour une extension d'1.80 m sur la salle annexe. Les travaux seraient réalisés par le personnel communal. Accord est donné ;

Compte tenu des décisions précédentes et sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, adopte le budget primitif 2019 : la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 937 519 €, celle de fonctionnement à 651 952 €.

2019-11 – Travaux de réaménagement de la voirie communale – Programmation 2019 / Maîtrise d'œuvre

Par délibération n° 2019-09, il vient d'être décidé d'inscrire des crédits au BP 2019 pour la réalisation de travaux de remise en état de la voirie de l'Impasse de la Houille et de la rue d'Hellebroucq.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de faire appel au bureau d'études INGEO, dont le devis s'élève à 3 800 € H.T., pour assurer le suivi de cette opération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur cette proposition et M. le Maire autorisé à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec INGEO.

2019-12 – Vestiaires – Dette résiduelle – Participation des communes partenaires

Lors de la réunion du 4 novembre 2013, le bilan financier relatif à la construction des nouveaux vestiaires avait été présenté aux membres du Conseil Municipal.

En investissement, la dette résiduelle s'élevait à 7 516.29 €.

Il avait également été décidé de demander aux communes partenaires de participer au financement des intérêts du prêt relais qu'il avait fallu souscrire, soit une somme de 4 956.23 €.

Le montant à réclamer à chacune d'entre elles avait été calculé selon les modalités fixées par l'article 4 de la convention.

Or, à ce jour les communes de MORINGHEM – MOULLE – SERQUES et TILQUES n'ont toujours pas réglé les titres émis, arguant que ladite convention précisait qu'elles ne participeraient pas au financement des frais liés au fonctionnement du bâtiment.

A l'issue de sa rencontre avec M. BAUDRY, Trésorier Principal de SAINT-OMER, M. le Maire propose donc de réduire, pour chaque commune, le montant de la somme réclamée de la part représentée par les intérêts du prêt relais soit une participation ramenée à :

- MORINGHEM : 562.22 € au lieu de 932.94 €
- MOULLE : 1 850.51 € au lieu de 3 070.73 €
- SERQUES : 1 636.30 € au lieu de 2 715.27 €
- TILQUES : 1 219.14 € au lieu de 2 023.04 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, valide cette proposition et autorise M. le Maire à réduire à due concurrence les titres de recettes émis en 2013.

#### Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

- a) Remise en état des berges du Chemin de Halage : à l'issue de la visite réalisée le 15 février dernier le long du chemin avec l'entreprise DAMBRICOURT de MILLAM, Luc BARBIER (PNR Cap et Marais d'Opale) a adressé un mail en Mairie afin de communiquer le montant estimatif des travaux pour la restauration complète du sentier soit 421 500 € H.T. (2 300 ml pour la partie berge le long de « La Houlle » / 1 200 ml pour la berge du contre fossé). Il souhaite connaître la position de la commune sur ce dossier.  
A l'unanimité, il est décidé d'adresser une lettre d'intention pour notifier à VNF l'intérêt de la Municipalité pour cette opération.
- b) Urbanisme : MM VAN BEVEREN et BLONDEL ont déposé un certificat d'urbanisme pour la réalisation d'un lotissement de 6 maisons sur la parcelle cadastrée ZA n° 74. Ce terrain est bordé par un chemin privé qu'ils ont, dans le cadre de leur projet, l'intention de racheter à son propriétaire actuel. Ils souhaiteraient, à l'issue des travaux et après l'avoir rendu carrossable, le rétrocéder à la commune afin qu'elle en assure ensuite l'entretien. A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce contre cette proposition.
- c) Déchets verts : suite à la mise en place du service de collecte en porte à porte cette année, il est décidé de ne plus programmer de bennes hebdomadaires dans le Lotissement et à Vincq.
- d) Brocante du 14 juillet : réunion de préparation en Mairie le 23 avril à 18 heures.
- e) Elections européennes : organisation du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.